



Mulhouse, le 6 novembre 2020

à Madame l'Inspectrice d'Académie
Directrice Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

Objet : remplacements brigade et prime REP+

Madame l'Inspectrice d'Académie,

La brigade REP+ a été destinataire d'une circulaire les informant de leur participation aux remplacements des absences, y compris hors zone éducation prioritaire.

Nous comprenons la nécessité de soutenir le remplacement dans l'ensemble du département au vu de la crise sanitaire, mais cela ne doit pas engendrer une perte de rémunération pour les personnels concernés.

Nous vous demandons donc de veiller à ce que le maintien de la prime REP+ soit effectif, quels que soient les remplacements effectués.

Cela permet de garantir le principe d'égalité entre les agents effectuant le même service dans un cadre statutaire identique, selon la définition du poste obtenu au mouvement.

Veillez croire, Madame la Directrice Académique, en notre attachement au service public d'éducation.

L'intersyndicale :

- Ghislaine UMHAUER pour le SNUipp-FSU 68
- Chloé MULLER pour le SGEN-CFDT Alsace
- André GEHENN pour Se UNSA 68
- Pierre KEHRLI pour SNUDI FO 68